

## Date et lieu

Jeudi 9 avril 2020

De 9h30 à 17h30 (pause déjeuner de 1h)

Groupe de 6 à 12 personnes



Trempo

Formation accueillie par :  
Trempolino

6, boulevard Léon Bureau

44 200 Nantes

## Prix et modalités de prise en charge

I. Financement à 100% par l'Afdas et l'Etat pour les ayant-droits Afdas :

- Salarié-es permanent-es (demande à faire par l'employeur)
- Salarié-es intermittent-es du spectacle
- Artistes-auteur-rices

Intermittent-es et artistes-auteur-rices : demande de prise en charge à déposer au moins 2 semaines avant le début de la formation.

Formulaire à télécharger sur :

<https://www.afdas.com/particuliers/documents>

Entreprises : demande de prise en charge à faire en ligne sur votre espace sécurisé avant le début de la formation.

II. Si autofinancement :

- par une personne morale : 400 €HT + TVA 20 % soit 480 €TTC la journée
- par une personne physique : 200 €HT + TVA 20 % soit 240 €TTC la journée

III. Pour les autres OPCO et Pôle Emploi :

Demande individuelle de prise en charge à faire par le ou la participant-e, sur la base du prix de 400 €HT + TVA 20 % soit 480 €TTC la journée.

Pour tous-tes :

- Déjeuner non compris dans le prix de la formation
- Organisme de formation à indiquer sur la demande de prise en charge : AGOSTINO NANTES

**maud  
raffray**

ACTIVATRICE D'ÉGALITÉ  
FEMMES · HOMMES

maud@maud-raffray.fr

Activité portée par la Société Agostino Nantes – 24 rue Crébillon 44000 NANTES

Siret : 829 547 264 00012 – N° TVA : FR07 829 547 264

N° organisme de formation : 52 44 08417 44 – Référencé Datadock



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

## Programme inédit

# Egalité femmes-hommes : des clés pour agir dans votre entreprise

## Formation #3

VIOLENCES SEXISTES ET  
SEXUELLES : IL EST  
URGENT D'AGIR !



**afDas**  
DEMAIN SERA FORMATION



Cette journée de formation fait partie du programme AFDAS « égalité femmes-hommes : des clés pour agir dans votre entreprise », conçu spécialement pour les entreprises de la culture, de la communication et des médias\*.

Il se compose de 3 volets –des conférences–ateliers, des formations inter-entreprises et une offre d'appui-conseil en intra– et s'articule autour de 5 thématiques –une approche générale de l'égalité femmes-hommes et 4 focus : compétences & talent, violences sexistes et sexuelles, communication non sexiste, pouvoir d'agir des femmes–.

Cette journée est la troisième du volet Formation.

Elle peut être suivie dans le cadre du cycle complet (5 journées) ou de manière isolée.

*\*qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement pour le développement de l'emploi et des compétences (EDEC) dans la filière culture, création et communication, et est financé à hauteur de 50% par l'État (ministères du Travail/DGEFP et de la Culture / DGCA).*

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre et connaître les notions de violences sexistes et sexuelles au travail, dans les écoles supérieures d'art et dans les publics (rappel des éléments de la conférence–atelier du 16 janvier 2020).
- Apprendre à se positionner en tant que victime, témoin et/ou représentant·e de la structure.
- Initier un réseau local autour de valeurs communes.

## Public concerné

Dirigeant·es (salarié·es ou membres de conseils d'administration)  
RH, Responsables d'équipes  
Salarié·es  
Représentant·es des salarié·es  
des structures de la culture, des médias et de la communication.

Accessible également aux professionnel·les non salarié·es de la culture, des médias et de la communication.

## Pré-requis

Avoir envie d'approfondir ses connaissances pour pouvoir agir et s'engager, de manière individuelle et collective, en faveur de la lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles, et de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le secteur de la culture, de la communication et des médias.

## Contenu

- Introduction
- Présentation de la journée : méthode, charte
- Se présenter en s'affirmant
- Identifier des situations de sexisme vécues des victimes ou témoins par les participant·e.s
- Violences sexistes et sexuelles : de quoi parle-t-on ?
- Mesurer l'ampleur du phénomène
- Différencier les types de comportements
- Dispositions légales (références au Code du Travail)
- Mesurer la gravité des actes, leurs impacts et conséquences sur le travail
- Obligations réglementaires de l'employeur
- Réagir à une situation de sexisme–théâtre forum
- Préambule
- Mise en mouvement de deux situations emblématiques
- Conclusion des travaux : récapitulatif des attitudes avec niveaux d'impact.
- Evaluation

## Moyens et méthodes pédagogiques

- Etudes de cas adaptés au secteur d'activité en alternance avec des apports théoriques remis sous forme de documents dématérialisés.
- Techniques du théâtre et de la communication accompagnées d'apports théoriques.
- Mises en situations pratiques

## Modalités d'évaluation

Un temps d'évaluation sous la forme d'un quizz sera proposé en fin de journée.

## Profil des formatrices

**Anne Le Meur**, Directrice et coordinatrice de la Fédération Régionale des CIDFF Pays de la Loire.

**Odile Frédeval**, comédienne, formatrice et dirigeante d'Eléates formation.

**Maud Raffray**, activatrice d'égalité femmes–hommes, spécialisée dans les secteurs de la culture et des politiques publiques locales ; conceptrice du programme AFDAS « Egalité femmes-hommes : des clés pour agir dans votre entreprise ».